



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## perspectives

Question écrite n° 6921

### Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la prochaine réforme visant à rapprocher l'Unédic et l'ANPE. Il semblerait que cette fusion entraînerait la fermeture des maisons de l'emploi. Celles-ci sont pourtant très utiles pour nos concitoyens. Il aimerait donc connaître la position exacte du Gouvernement sur ce sujet très important.

### Texte de la réponse

La fusion entre l'ANPE et les Assedic dans le cadre de la nouvelle institution Pôle emploi a pour objectif de simplifier le fonctionnement du service public de l'emploi à l'égard des demandeurs d'emploi et d'obtenir une meilleure efficacité dans le service rendu. Cette fusion n'a pas pour autant le but de supprimer le dispositif des maisons de l'emploi. Mais le changement de paysage institutionnel, sous-tendu par la réforme issue de la loi du 13 février 2008, commande de repenser de manière approfondie et dans un but de cohérence un certain nombre de dispositifs, parmi lesquels celui des maisons de l'emploi. Deux rapports parlementaires ont proposé d'améliorer ce dispositif et indiqué des pistes de réforme propre à le faire évoluer. L'Inspection générale des affaires sociales préside un groupe de travail à la composition diversifiée (représentant d'élus, de maisons de l'emploi, des administrations concernées et de Pôle emploi) chargé de soumettre des propositions. Ces dernières porteront sur l'évolution du cahier des charges, les règles de financement, l'évaluation et la performance, et enfin sur le pilotage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6921

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2007, page 6063

**Réponse publiée le :** 16 juin 2009, page 5859